

## 2.2 Catalogue des prestations CYTOLOGIE

CYTOLOGIE					
Type de prélèvements	Nature de l'examen/analyse	Principe de la méthode	Equipement	Conservation	Délai d'exécution après réception (jours ouvrés)
Frottis gynécologiques phase liquide	Coloration de Papanicolaou	Coloration cytologique qualitative	Automates de coloration : TISSUE TEK PRISMA + 2 Autoloader (HOLOGIC) Lecture pré-automatisée par IMAGER (Hologic)	Fixation par conservateur cellulaire PreserCyt (Durée de conservation de 6 semaines maximum)	6 à 10 jours
Cytoponction d'organes :thyroïde, ganglion sein ...	Coloration MGG ou Papanicolaou	Coloration cytologique qualitative	Automates de coloration : TISSUE TEK PRISMA	Fixation par conservateur cellulaire : -Liquide CytoLyt Hologic (conservation 8 jours maximum)	72 Heures minimum
Ecoulements (sein...)	Coloration de Papanicolaou	Coloration cytologique qualitative	Automates de coloration : PRISMA	Fixation par conservateur cellulaire : -Liquide CytoLyt Hologic (conservation 8 jours maximum)	72 Heures minimum
Liquide cytoponction d'organes (séreuses, sein, ganglion...)	Coloration de Papanicolaou	Coloration cytologique qualitative	Automates de coloration : TISSUE TEK PRISMA + 2)	Fixation par conservateur cellulaire : -Liquide CytoLyt Hologic (conservation 8 jours maximum)	72 Heures minimum
Cytoponction liquide céphalo-rachidien	Coloration de Papanicolaou	Coloration cytologique qualitative	Automates de coloration : TISSUE TEK PRISMA + 2	Flacon sec : stockage 8 jours maximum à 4°C	24 Heures minimum
Aspirations bronchiques	Coloration de Papanicolaou	Coloration cytologique qualitative	Automates de coloration : TISSUE TEK PRISMA + 2	Fixation par conservateur cellulaire : -Liquide CytoLyt Hologic (conservation 8 jours maximum)	72 Heures minimum
Liquide bronchiolo-alvéolaire	Coloration de Papanicolaou, MGG, Perls	Coloration cytologique qualitative et quantitative	Automates de coloration : TISSUE TEK PRISMA + 2) Automate ARTISAN (DAKO) : colo. Perls	Fixation par conservateur cellulaire : -Liquide PreserCyt Hologic (Stockage 7 jours)	24 Heures minimum
Urines...	Coloration de Papanicolaou	Coloration cytologique qualitative	Automates de coloration : TISSUE TEK PRISMA + 2	Fixation par conservateur cellulaire : -Flacon urines avec liquide fixateur CytoLyt (conservation 8 jours maximum)	72 Heures minimum
Prélèvements gynécologiques dans liquide conservateur PreserCyt	Recherche et identification de virus spécifiques (génotypage)	Méthode de type qualitatif Technique d'extraction PCR en temps réel Biologie moléculaire	Automates COBAS 6800 P480	Fixation par conservateur cellulaire (PreserCyt Hologic) (Stockage 6 semaines)	5 à 10 jours

## 2.5 Cytologie non gynécologique

### 3.1.1 BON DE DEMANDE D'EXAMEN ANATOMO CYTO-PATHOLOGIQUE

Une version électronique de la feuille de prescription est disponible sur demande à l'adresse : <https://pathologie.unilabs.fr>

**Recommandations pré-analytiques : informations à nous transmettre impérativement :**



**CLERMONT-FERRAND**  
18 avenue Léonard de Vinci  
63063 Clermont-Ferrand Cedex 1  
Tel: 04 73 28 51 70 Fax: 04 73 28 51 80

Bon de demande  
**EXAMEN ANATOMO-  
CYTO-PATHOLOGIQUE**  
FE-PRE-C001-05

Etiquette laboratoire

**NEVERS**  
16 rue Clerget – BP 549  
58005 Nevers Cedex  
Tel: 03 86 61 48 00 Fax: 03 86 61 96 80

**Si non renseigné :  
Non maîtrise du  
délai de fixation**

**Si non renseigné :  
Augmentation du  
délai de rendu du  
résultat et perte de  
temps pour nos  
secrétariats  
respectifs**


<input type="checkbox"/> <b>URGENT</b> <input type="checkbox"/> A faxer <input type="checkbox"/> A téléphoner    Préciser N°		Cadre réservé au cabinet Sipath-Unilabs
Date de prélèvement : ____ / ____ / ____    Heure de prélèvement : ____ / ____    Heure de fixation : ____ / ____		
<b>RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS</b>		
Sexe : <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M Nom d'usage : _____ Prénom : _____ Nom de naissance : _____ Adresse patient(e) : _____ CP : _____ Ville : _____ Mail : _____ Téléphone : _____ N° SS : _____ <b>FACTURATION :</b> Bénéficiaire C2S AME ALD INVAL <input type="checkbox"/> HOPITAL <input type="checkbox"/> CLINIQUE <input type="checkbox"/> PATIENT <small>Joindre impérativement la copie de l'attestation correspondante</small>		
<b>MEDECIN PRESCRIPTEUR / PRELEVEUR</b> Nom / Adresse / Service / N° ADELI – RPPS : _____ Signature et cachet : _____		<b>AUTRE(S) MEDECIN(S) CORRESPONDANT(S)</b> Nom(s) / Adresse(s) / Service(s) : _____
<b>DEMANDE D'EXAMEN / RENSEIGNEMENTS CLINIQUES</b>		
Prélèvement à visée carcinologique : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
<b>Localisation et nature du prélèvement</b> <small>(Renseignements cliniques/radiologiques/biologiques/antécédents/traitements)</small>		<b>Nombre de pots :</b>
Prescription de recherche de mutations somatiques : <input type="checkbox"/> MSI <input type="checkbox"/> MELANOME <input type="checkbox"/> Panel POUMON <input type="checkbox"/> Panel COLON <input type="checkbox"/> Autre : _____		
<small>DISCLAIMER : Unilabs France traite avec attention vos données à caractère personnel. Dans le cadre du RGPD, nous recommandons vos droits en tant que personne concernée. Pour plus d'informations, veuillez consulter : <a href="https://unilabs.fr">https://unilabs.fr</a> Rubrique « Protection des données » Notre manuel de prélèvement est consultable à l'adresse <a href="https://pathologie.unilabs.fr">https://pathologie.unilabs.fr</a></small>		

## 2.5.1 Conditions pré-analytiques (voir chapitre 3.1)

☀ Remplir le bon de demande : Examen anatomo-cyto-pathologique (chapitre 3.1.1 ci-dessus)

(Excepté pour les examens de cytologie urinaire : chapitre 2.5.2 ci-dessous)


- ☀ Identification Nom Prénom du patient
- ☀ Identification du prescripteur
- ☀ Date et heure du prélèvement
- ☀ Nature du prélèvement
- ☀ Identification du patient sur le flacon de prélèvement

Point de non-conformité	<u>Toute absence d'information ou discordance conduira au remplissage d'une feuille de non-conformité.</u> Lorsqu'il y a incertitude sur l'identité d'un prélèvement (type de tissus, identifiant du patient...), dans le cas où le prélèvement est irremplaçable (Liquide, pièce anatomique, biopsie, etc.), le service peut décider de réaliser l'analyse mais ne délivrera le résultat qu'après obtention d'une confirmation écrite prouvant que la personne responsable du prélèvement en assume la pleine responsabilité. Cette décharge sera associée à la demande et la non-conformité tracée sur le compte-rendu
	

## 2.5.2 Conditions pré-analytiques : cytologie urinaire

☀ Remplir le bon de demande : Examen cytologie urinaire (page suivante)

- ☀ Identification Nom Prénom du patient
- ☀ Identification du prescripteur
- ☀ Date du prélèvement
- ☀ Nature du prélèvement
- ☀ Identification du patient sur le flacon de prélèvement

Point de non-conformité	<u>Toute absence d'information ou discordance conduira au remplissage d'une feuille de non-conformité.</u> Lorsqu'il y a incertitude sur l'identité d'un prélèvement (type de tissus, identifiant du patient...), dans le cas où le prélèvement est irremplaçable (Liquide, pièce anatomique, biopsie, etc.), le service peut décider de réaliser l'analyse mais ne délivrera le résultat qu'après obtention d'une confirmation écrite prouvant que la personne responsable du prélèvement en assume la pleine responsabilité. Cette décharge sera associée à la demande et la non-conformité tracée sur le compte-rendu
	

## Bon de demande d'examen CYTOLOGIE URINAIRE

Une version électronique de la feuille de prescription est disponible sur demande à l'adresse : <https://pathologie.unilabs.fr>

**Recommandations pré-analytiques : informations à nous transmettre impérativement :**



**CLERMONT-FERRAND**  
18 avenue Léonard de Vinci  
63063 Clermont-Ferrand Cedex 1  
Tel: 04 73 28 51 70  
Fax: 04 73 28 51 80

Bon de demande d'examen  
**CYTOLOGIE URINAIRE**  
FE-PRE-C-006-05

Étiquette laboratoire

**NEVERS**  
16 rue Clerget – BP 549  
58005 Nevers Cedex  
Tel: 03 86 61 48 90  
Fax: 03 86 61 96 80

**URGENT**     A faxer     A téléphoner    Merci de préciser N° :

Date de prélèvement : \_\_\_\_\_

**RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS**

Sexe :  F  M

Nom d'usage : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Nom de naissance : \_\_\_\_\_ N° SS : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Caisse : \_\_\_\_\_

Adresse patient(e) : \_\_\_\_\_ Bénéficiaire CMU C2S AME ALD INVAL

CP : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ **FACTURATION :**  HOPITAL  CLINIQUE  
 PATIENT  ENTREPRISE

**IDENTIFICATION PRESCRIPTEUR**

Nom / Adresse / Service / N° ADELI – RPPS : \_\_\_\_\_ Signature et cachet \_\_\_\_\_

N° FINES : \_\_\_\_\_

**MODE DE PRELEVEMENT**

MICTION     LAVAGE VESICAL     LAVAGE URETERE     BROSSAGE URETERE

**RENSEIGNEMENTS CLINIQUES**

LITHIASSE     POLLAKIURIE-BRULURES MICTIONNELLES     HEMATURIE

INFECTION URINAIRE     TUMEUR VESICALE / HAUT APPAREIL

Suspectée     Surveillée     Réséquée

**TRAITEMENTS**

Résection     Chimiothérapie     Immunothérapie (BCG thérapie)

Radiothérapie     Néo-vessie     Autres : \_\_\_\_\_

**DATE DU DERNIER TRAITEMENT :** \_\_\_\_\_

**Antécédents :** \_\_\_\_\_

Cadre réservé au laboratoire

Le verso est réservé au laboratoire

DISCLAIMER : Unilabs France traite avec attention vos données à caractère personnel. Dans le cadre du RGPD, nous reconnaissons vos droits en tant que personne concernée. Pour plus d'informations, veuillez consulter <https://unilabs.fr>. Rubrique « Protection des données »  
Notre manuel de prélèvement est consultable à l'adresse <https://pathologie.unilabs.fr>

**Si non renseigné :**  
Augmentation du délai de rendu du résultat et perte de temps pour nos secrétariats respectifs

**Si non renseigné :**  
Erreur d'identification

### 2.5.3 Acheminement des prélèvements au cabinet

#### ❖ Système de Triple emballage pour échantillons biologiques de catégorie B

Mettre le prélèvement identifié et la demande d'examen dans une enveloppe matelassée colissimo ou une pochette transparente. S'assurer que les flacons contenant les échantillons sont bien fermés.

La température d'acheminement des flacons est identique à la température de conservation soit entre 15°C et 30°C

Transmission par coursier ou envoi postal.

### 2.5.4 Conditions de stockage

- Condition de conservation des flacons avant prélèvement : entre 15°C et 30°C.
- La date limite d'utilisation est indiquée sur le flacon.

### 2.5.5 Cytoponction d'organe (thyroïde, ganglion, sein...) en milieu liquide

Une fois réalisé, le prélèvement doit être recueilli dans un flacon de 30 ml Cytolyt à bouchons blancs, contenant un liquide incolore (produit inflammable non toxique).



Conditions de conservation : La solution Cytolyt conserve les cellules pendant 8 jours à température ambiante entre 15 et 30°C. Toutefois, pour obtenir des résultats optimaux, il est préférable de conserver les flacons à l'abri de la chaleur (au réfrigérateur entre 4 et 6°C avant transport) et d'envoyer l'échantillon le plus rapidement possible au cabinet pour y être traité.

### 2.5.6 Cytologie urinaire

- Utilisation du bon de demande d'examen cytologie urinaire (voir page 13)

Recueillir les urines directement dans le flacon fourni par le cabinet SIPATH Unilabs, prérempli d'un fixateur

Le prélèvement peut être réalisé directement par le patient en récoltant ses urines dans un flacon nommé « cytologie urinaire » et contenant un conservateur cellulaire (Liquide incolore inflammable non toxique).

Les recommandations et les flacons sont fournis au patient par le médecin prescripteur.



Conditions de conservation : La solution Cytolyt conserve les cellules pendant 8 jours à température ambiante entre 15 et 30°C. Toutefois, pour obtenir des résultats optimaux, il est préférable de conserver les flacons à l'abri de la chaleur (au réfrigérateur entre 4 et 6°C avant transport) et d'envoyer l'échantillon le plus rapidement possible au cabinet pour y être traité.

### 2.5.7 Cytoponction de séreuse (péritonéale, pleurale...) ou articulaires.

Une fois réalisé, le prélèvement doit être recueilli dans un flacon de 30 ml Cytolyt à bouchons blancs, contenant un liquide incolore (produit inflammable non toxique).



Conditions de conservation : La solution Cytolyt conserve les cellules pendant 8 jours à température ambiante entre 15 et 30°C. Toutefois, pour obtenir des résultats optimaux, il est préférable de conserver les flacons à l'abri de la chaleur (au réfrigérateur entre 4 et 6°C avant transport) et d'envoyer l'échantillon le plus rapidement possible au cabinet pour y être traité.

## 2.5.8 Aspiration bronchique

Une fois réalisé, le prélèvement doit être recueilli dans un flacon de 30 ml Cytolyt à bouchons blancs, contenant un liquide incolore (produit inflammable non toxique).



Conditions de conservation : La solution Cytolyt conserve les cellules pendant 8 jours à température ambiante entre 15 et 30°C. Toutefois, pour obtenir des résultats optimaux, il est préférable de conserver les flacons à l'abri de la chaleur (au réfrigérateur entre 4 et 6°C avant transport) et d'envoyer l'échantillon le plus rapidement possible au cabinet pour y être traité.

## 2.5.9 Lavage bronchiolo-alvéolaire

Une fois réalisé, le prélèvement doit être recueilli dans un flacon sec stérile. Pour les LBA, fixer volume à volume avec du fixateur PreserCyt (produit inflammable non toxique). (Notion importante pour le comptage).



Conditions de conservation : prendre en charge le prélèvement le plus rapidement possible (moins de 2 heures à température ambiante et maximum 24 heures à +4°C) avec double emballage. La solution PreserCyt conserve les cellules pendant 8 jours à température ambiante entre 15 et 30°C.



**Important : envoyer l'échantillon le plus rapidement possible au cabinet pour y être traité.**  
**Noter l'heure de prélèvement sur le bon de demande d'examen**

## 2.5.10 Liquide céphalo-rachidien (LCR).

Utiliser un flacon sec stérile.

Conditions de conservation : prendre en charge le prélèvement le plus rapidement possible (Moins de 2 heures à température ambiante et maximum 24 heures à +4°C)



**Important : envoyer l'échantillon le plus rapidement possible au cabinet pour y être traité.**

## 2.6 Délai de rendu des résultats (après réception)

Un délai de 48 heures ouvrable est incompressible.

- Délai prévu pour les analyses cytologiques non gynécologiques : entre 3 jours et 6 jours.
  
- Ce délai peut être majoré, quand nous ne disposons pas de renseignements suffisamment indicateurs ou si des techniques spéciales complémentaires s'avèrent nécessaires.

Si ces délais sont dépassés et si nous ne vous avons pas prévenu, contactez-nous.

**6.4 Fiche de données de sécurité CytoLyt Solution (flacon cytologie non gyn.)**

Système général harmonisé (SGH) (European Union)

**HOLOGIC®**
**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**
**ThinPrep® CytoLyt Solution**
**SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**
**Identificateur de produit**
**Nom du produit** ThinPrep® CytoLyt Solution

**Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation**
**Utilisation(s) particulière(s)** Solution de conservation tamponnée à base de méthanol servant de support aux cellules pendant le transport

**Utilisation recommandée** Diagnostic in vitro

**Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
**Fabricant** Hologic Inc.  
250 Campus Drive  
Marlborough, MA 01752  
United States  
1-508-263-2900

**Adresse du fournisseur** Hologic BVBA  
Building Caprese, 8th Floor  
Da Vincilaan 5  
1930 Zaventem, Belgium  
+32 2 711 4680

**Numéro d'appel d'urgence 24 heures sur 24** Chemtrec, U.S. and Canada 1-800-424-9300 Chemtrec International + 1-703-741-5970

**Pour plus d'informations, contacter** [sds@hologic.com](mailto:sds@hologic.com)
**SECTION 2 : Identification des dangers**
**2.1. Classification de la substance ou du mélange**  
Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë - Voie orale	Catégorie 4
Toxicité aiguë - Voie cutanée	Catégorie 4
Toxicité aiguë - Inhalation (vapeurs)	Catégorie 4
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 1
Liquides inflammables	Catégorie 3

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Ce mélange est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].





## ThinPrep® Cytolyt Solution

### Mention d'avertissement

Danger

### Mentions de danger

H302 - Nocif en cas d'ingestion  
 H312 - Nocif par contact cutané  
 H332 - Nocif par inhalation  
 H370 - Risque avéré d'effets graves pour les organes  
 H226 - Liquide et vapeurs inflammables

### Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer  
 P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols  
 P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage  
 P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin  
 P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
 P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon  
 P308 + P311 - IF exposed or concerned: Call a POISON CENTER or doctor  
 P370 + P378 - En cas d'incendie : Utiliser du carbonate de sodium sec pour l'extinction  
 P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche  
 P501 - Dispose of contents/container in accordance with local/regional/national/international regulation.

### 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible

## SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Sans objet

### MÉLANGES 3.2

#### MÉLANGES

Nom chimique	Numéro CAS	%	N° CE	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Methanol	67-56-1	14 - 25	Present	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 3 (H331) STOT SE 1 (H370) Flam. Liq. 2 (H225)	01-2119433307-44-0 135

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Conseils généraux

Consulter immédiatement un médecin. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer si possible les instructions d'utilisation ou la fiche de données de sécurité).

#### Inhalation

Consulter immédiatement un médecin. Transporter la victime à l'air frais. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche.

#### Contact avec la peau

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau.

#### Contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Après le rinçage initial, retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Consulter immédiatement un médecin.

#### Ingestion

NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ne

## ThinPrep® Cytolyt Solution

jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Boire beaucoup d'eau.

**Protection individuelle du personnel de premiers secours** Éliminer les sources d'ignition.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Aucune information disponible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Note au médecin** Traiter les symptômes.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Agent chimique sec, CO<sub>2</sub>, jet d'eau ou mousse résistant aux alcools. Jet d'eau, brouillard d'eau ou mousse résistant à l'alcool. Éloigner les récipients de l'incendie si cela n'entraîne pas de risque. Endiguer l'eau de maîtrise de l'incendie pour élimination ultérieure ; ne pas disperser la matière. Utiliser de l'eau pulvérisée ou en brouillard ; ne pas utiliser de jets d'eau directs.

**Moyens d'extinction déconseillés** PRUDENCE : Tous ces produits ont un point d'éclair très bas. L'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers spécifiques dus au produit chimique** Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flamme. La plupart des vapeurs sont plus denses que l'air. Elles se répandent le long du sol et s'accumulent dans les zones basses ou confinées (égouts, sous-sols, réservoirs). Danger d'explosion des vapeurs à l'intérieur de bâtiments, à l'extérieur ou dans les égouts. Les substances désignées par un « P » peuvent polymériser de façon explosive lorsqu'elles sont chauffées ou impliquées dans un incendie. Les ruissellements vers les égouts peuvent entraîner un danger d'incendie ou d'explosion.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Éliminer les sources d'ignition. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Recouvrir tout déversement de poudre par une feuille plastique ou une bâche pour minimiser la dispersion et garder la poudre au sec. Endiguer le plus en aval possible du déversement pour élimination ultérieure.

**Méthodes de nettoyage** Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte (par exemple sable, gel de silice, agent liant acide, agent liant universel, sciure de bois). Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.

### 6.4. Référence à d'autres sections

**Référence à d'autres sections** Voir Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

## ThinPrep® CytoLyt Solution

### SECTION 7 : Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Tout matériel utilisé pour la manipulation de ce produit doit être mis à la terre.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions de conservation** Conserver conformément aux réglementations locales. Utiliser un confinement adapté pour éviter toute contamination de l'environnement.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) particulière(s)** Diagnostic in vitro

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

### SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Methanol 67-56-1	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m <sup>3</sup> Skin	STEL: 250 ppm STEL: 333 mg/m <sup>3</sup> TWA: 200 ppm TWA: 266 mg/m <sup>3</sup> Skin	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m <sup>3</sup> STEL: 1000 ppm STEL: 1300 mg/m <sup>3</sup>	S* TWA: 200 ppm TWA: 266 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 200 ppm TWA: 270 mg/m <sup>3</sup> Ceiling / Peak: 800 ppm Ceiling / Peak: 1080 mg/m <sup>3</sup> Skin

Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Methanol 67-56-1	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m <sup>3</sup> Skin	STEL: 250 ppm TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m <sup>3</sup>	Skin TWA: 133 mg/m <sup>3</sup> TWA: 100 ppm	TWA: 200 ppm TWA: 270 mg/m <sup>3</sup> STEL: 250 ppm STEL: 330 mg/m <sup>3</sup> Skin	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m <sup>3</sup> Skin

Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Methanol 67-56-1	Skin STEL 800 ppm STEL 1040 mg/m <sup>3</sup> TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m <sup>3</sup>	Skin STEL: 800 ppm STEL: 1040 mg/m <sup>3</sup> TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 300 mg/m <sup>3</sup> TWA: 100 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 100 ppm TWA: 130 mg/m <sup>3</sup> Skin STEL: 150 ppm STEL: 162.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 200 ppm TWA: 260 mg/m <sup>3</sup> Skin

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)** Aucune information disponible

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques** Douches. Rince-yeux. Mettre en place une ventilation adaptée.

**Équipement de protection individuelle**

## ThinPrep® CytoLyt Solution

<b>Protection des yeux/du visage</b>	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.
<b>Protection des mains</b>	Porter des gants de protection en caoutchouc nitrile.
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Porter des gants de protection et des vêtements de protection.
<b>Protection respiratoire</b>	Sans objet.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Utiliser un confinement adapté pour éviter toute contamination de l'environnement.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique aspect</b>	liquide incolore, liquide	<b>Odeur</b>	Aucune information disponible
<b>Couleur</b>	incolore		
<b>Propriété</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Remarques - Méthode</b>	
pH	7		
Point de fusion/point de congélation	9.7 °C / -12.4 °F		
Point / intervalle d'ébullition	80 °C / 177 °F		
Point d'éclair	41 °C / 105 °F		
Taux d'évaporation	1		
<b>inflammabilité (solide, gaz)</b>			Aucune information disponible
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>			
Limite supérieure d'inflammabilité	36%		
Limite inférieure d'inflammabilité	8.4%		
pression de vapeur	127 mmHg		
Densité de vapeur	2.17 (Air=1)		
densité	0.97		
<b>Hydrosolubilité solubilité(s)</b>			Aucune information disponible
<b>Coefficient de partage</b>			Aucune information disponible
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	500 °C / 932 °F		
<b>température de décomposition</b>			Aucune information disponible
<b>Viscosité cinématique</b>			Aucune information disponible
<b>Viscosité dynamique</b>			Aucune information disponible
<b>Percent Volatile</b>	>99%		

### 9.2. Autres informations

<b>Masse molaire</b>	Aucune information disponible
<b>Teneur en COV (%)</b>	21
<b>Densité</b>	Aucune information disponible
<b>Masse volumique apparente</b>	Aucune information disponible

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

**Réactivité** Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation

### 10.2. Stabilité chimique

**stabilité** Stable dans les conditions normales.

### Données d'explosion

**Sensibilité aux chocs mécaniques** Aucun(e)  
**Sensibilité aux décharges statiques** Aucun(e)

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions** Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

## ThinPrep® CytoLyt Solution

dangereuses

### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles.

### 10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Agents comburants forts. Acides. Métaux.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Peut être nocif par inhalation, ingestion ou absorption cutanée.  
Irritation Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation  
Contact oculaire Risque de lésions oculaires graves

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) 476.00 mg/kg  
ETAmél (voie cutanée) 1.429.00 mg/kg  
ETAmél (inhalation-vapeurs) 14.00 mg/l

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Methanol	= 5628 mg/kg ( Rat )		= 83.2 mg/L ( Rat ) 4 h

Corrosion cutanée/irritation cutanée Sans objet  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire Sans objet  
Sensibilisation Sans objet  
Mutagénicité sur les cellules germinales Sans objet  
Cancérogénicité Sans objet  
toxicité pour la reproduction Sans objet  
STOT - exposition unique Sans objet  
STOT - exposition répétée Sans objet  
Effets sur certains organes cibles Système nerveux central, Yeux, Tractus gastro-intestinal (GI), Système respiratoire, Peau.  
Danger par aspiration Sans objet

## SECTION 12 : Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

?% du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu aquatique est inconnue

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

Nom chimique	Coefficient de partage
Methanol	-0.77

**ThinPrep® CytoLyt Solution**
**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucun(e)

**SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination**
**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Waste from Residues / Unused Products** L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

**Emballages contaminés** Éliminer conformément aux réglementations locales, nationales et internationales.

**SECTION 14 : Informations relatives au transport**
**IMDG**

<b>14.1 ONU/n° d'identification</b>	UN1992
<b>14.2 Nom d'expédition</b>	Liquide inflammable, vénéneux, n.s.a
<b>14.3 Classe de danger</b>	3
<b>Classe de danger subsidiaire</b>	6.1
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III
<b>Description</b>	UN1992, Liquide inflammable, toxique, n.s.a (MÉTHANOL), 3 (6.1), III, (41°C c.c.)
<b>14.5 Polluant marin</b>	Sans objet
<b>14.6 Dispositions spéciales</b>	Aucun(e)
<b>N° d'urgence</b>	F-E, S-D
<b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC</b>	Aucune information disponible

**RID**

<b>14.1 ONU/n° d'identification</b>	UN1992
<b>14.2 Nom d'expédition</b>	Liquide inflammable, vénéneux, n.s.a
<b>14.3 Classe de danger</b>	3
<b>Étiquettes</b>	3 + 6.1
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III
<b>Description</b>	UN1992, Liquide inflammable, toxique, n.s.a (MÉTHANOL), 3 (6.1), III
<b>14.5 Danger pour l'environnement</b>	Sans objet
<b>Code de classification</b>	FT1
<b>14.6 Dispositions spéciales</b>	Aucun(e)

**ADR**

<b>14.1 ONU/n° d'identification</b>	UN1992
<b>14.2 Nom d'expédition</b>	Liquide inflammable, vénéneux, n.s.a
<b>14.3 Classe de danger</b>	3
<b>Étiquettes</b>	3 + 6.1
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III
<b>Description</b>	UN1992, Liquide inflammable, toxique, n.s.a (MÉTHANOL), 3 (6.1), III
<b>14.5 Danger pour l'environnement</b>	Sans objet
<b>14.6 Dispositions spéciales</b>	Aucun(e)
<b>Code de classification</b>	FT1
<b>Code de restriction en tunnel</b>	(D/E)

## ThinPrep® CytoLyt Solution

### QACI (aérien)

14.1 ONU/n° d'identification	UN1992
14.2 Nom d'expédition	Liquide inflammable, vénéneux, n.s.a
14.3 Classe de danger	3
Classe de danger subsidiaire	6.1
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN1992, Liquide inflammable, toxique, n.s.a (MÉTHANOL), 3 (6.1), III
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

### IATA

14.1 ONU/n° d'identification	UN1992
14.2 Nom d'expédition	Liquide inflammable, vénéneux, n.s.a
14.3 Classe de danger	3
Classe de danger subsidiaire	6.1
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN1992, Liquide inflammable, toxique, n.s.a (MÉTHANOL), 3 (6.1), III
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
Code ERG	3P

## SECTION 15 : Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations nationales

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

#### SVHC

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1\%$  (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
Methanol 67-56-1	RG 84	

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) Indéterminé(e)(s)

TA Luft (Législation allemande sur le contrôle de la pollution de l'air) Indéterminé(e)(s)

#### Inventaires internationaux

Tous les composants du produit sont répertoriés dans les listes des inventaires suivants :

Nom chimique	TSCA	EINECS/ELINCS	DSL/NDSL	PICCS
Water 7732-18-5	Present	X	X	X
Methanol 67-56-1	Present	X	X	X
Magnesium Acetate 142-72-3	Present	X	X	X
Chlorure de sodium 7647-14-5	Present	X	X	X
Chlorure de potassium 7447-40-7	Present	X	X	X

Nom chimique	ENCS	IECSC	AICS (Australie)	KECL
Water 7732-18-5	-	X	X	Present
Methanol 67-56-1	Present	X	X	Present
Magnesium Acetate 142-72-3	Present	X	X	Present
Chlorure de sodium				

<b>ThinPrep® CytoLyt Solution</b>				
7647-14-5	Present	X	X	Present
Chlorure de potassium 7447-40-7	Present	X	X	Present
Calcium Acetate 5743-26-0	-	X	-	-

### Légende

X - Présent

- Not Listed

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

**EINECS/ELINCS** - European Inventory of Existing Chemical Substances/European List of Notified Chemical Substances

**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques

**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique    Aucune information disponible

## SECTION 16 : Autres informations

Date de révision                      12-août-2019

Version                                      3

**La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006**

Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**



## Annexe

Date de la commande : .....

Tampon / Cachet Docteur / Etablissement

**Ou**

Docteur :

Etablissement :

Spécialité :

Adresse du médecin prescripteur :

Nom	CDT	Quantité souhaitée
<b>DEMANDE BONS D'EXAMENS</b>		
Bon de demande d'examen anatomo-cyto-pathologique	A l'unité	
Bon de demande d'examen gynécologie	A l'unité	
Bon de demande d'examen biopsies prostatiques	A l'unité	
Bon de demande d'examen placenta	A l'unité	
Bon de demande d'examen biologie moléculaire	A l'unité	
Bon de demande d'examen cytologie urinaire	A l'unité	
<b>HISTOLOGIE</b>		
Cassette blanche pour pièce opératoire	Carton de 500	
Mousse	Sachet de 500	
Tube pour IF	Sachet de 5	
Cône liquide de Michel	Sachet de 5	
Seau 3 L	A l'unité	
Seau 5 L	A l'unité	
Bidon formol 5l	A l'unité	
<b>HISTOLOGIE</b>		
Petit pot formol pour biopsie	Carton de 25	
Pot 60 ml (histo)	Carton de 50	
Pot 150 ml (histo)	Carton de 25	
Pot 1 L	Carton de 9	
<b>CYTOLOGIE GYNECOLOGIQUE</b>		
Pipelle de Cornier	Boîte de 25	
Spéculum	A l'unité	
Flacon ThinPrep HOLOGIC	Boîte de 25	
Cervibrush + LBC (prélèvement endocol)	Boîte de 100	
Cervex Brush (vert non cassable)	Sachet de 25	
<b>CYTOLOGIE non Gynécologique</b>		
Pot 100 ml CytoLyt bouchon bleu pour cytologie urinaire	A l'unité	
Flacon 30 ml CytoLyt bouchon blanc pour cytoponction	Boîte de 20	
<b>SACHET DE TRANSPORT / Document</b>		
Sachet transparent (kangourou)	Paquet de 100	
Sac à bretelle blanc	A l'unité	
Enveloppe T à bulles (Cyto)	A l'unité	
Enveloppe T à bulles (Histo)	A l'unité	
Carnet autocopiant format A4	FE-PRE-PRV-003	A l'unité
Carnet autocopiant format A5	FE-PRE-PRV-006	A l'unité
Formulaire demande conditionnement	FE-PRE-PRV-001	A l'unité

NB : pour plus de renseignements sur le matériel fourni, vous pouvez vous référer à notre manuel de prélèvements disponible sur notre site Internet : <https://pathologie.unilabs.fr>

Réservé SIPATH	Initiale personne prise de commande	Initiale personne expédition commande
-------------------	-------------------------------------	---------------------------------------

URGENT